

## **Règlement et tarifs d'exploitation des salles (IUUKB) de l'Institut Universitaire Kurt Bösch - Sion**

---

### **1. Destination**

- 1.1. Les aulas, les salles de classe, les installations et le matériel technique de l'IUUKB peuvent être mis à disposition de personnes privées ou de personnes morales, sur demande.
- 1.2. Cette utilisation par des tiers doit en principe couvrir les frais. Sont considérés comme frais tous les travaux supplémentaires de conciergerie occasionnés par la location, tels que surveillance, nettoyage, manipulation des installations, éclairage et chauffage, ainsi que l'entretien, la réparation et en partie l'amortissement financier du mobilier et des appareils mis à disposition.

### **2. Réservation et contrat de location**

- 2.1 Les demandes de renseignements et les réservations doivent être adressées au Secrétariat de l'IUUKB, case postale, 4176, 1950 Sion 4.
- 2.2 Le contrat de location est établi en deux exemplaires par le Secrétariat. Le double sera remis au locataire.
- 2.3 La réservation est définitive dès que le contrat a été signé.
- 2.4 La réservation ne peut se faire dans un délai de plus de quatre mois avant son utilisation.

### **3. Prestations / location**

L'engagement et le paiement du personnel nécessaire à la mise sur pied de manifestations diverses (exemples : contrôle des entrées, apéritifs, buffets..) sont à la charge du locataire

- 3.1. Les prix de location de salles et locaux s'entendent avec les prestations suivantes :
  - location avec chaises et/ou tables, podiums, matériel technique selon une disposition de base;
  - frais d'électricité, de chauffage et d'aération;
  - frais de nettoyage et de conciergerie (remise en état des locaux);
  - sonorisation.
- 3.2. Certaines prestations ne sont pas comprises dans nos tarifs et font l'objet d'une tarification séparée :
  - facturation des heures au-delà de 22h00 (100.--/heure);
  - assistance technique (50.--/heure) ex.: diapositives, vidéo, sonorisation, mise en place apéritif

## 4. Mobilier et matériel

- 4.1 La disposition du mobilier dans les salles sera convenue lors de la signature du contrat de location;
- 4.2 Pour l'installation de mobilier ou de matériel supplémentaire, l'accord du bailleur est indispensable;

## 5. Dégâts et responsabilité civile

- 5.1 Les utilisateurs doivent vouer le plus grand soin aux locaux, installations et matériel loués;
- 5.2 Il est interdit de fumer dans le bâtiment;
- 5.3 Le locataire est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Il est prié d'annoncer, dans les plus brefs délais, les dégâts occasionnés. Ceux-ci seront constatés en présence du locataire au plus tard 3 jours après la fin de la manifestation. Les éventuels frais de réparation seront facturés.
- 5.4 En cas de non-respect par le locataire des conditions de location, le Secrétaire Général est en droit en tout temps, de résilier le contrat sans remboursement de la location ni autres indemnités.
- 5.5 Le locataire peut contracter une assurance responsabilité civile pour se prémunir des éventuels risques.

## 6. Tarifs

Le montant de la location diffère en fonction des catégories de locataires (prix industriels ou associatifs) :

*Prix industriels :*

- économie privée, entreprises, commerces, administrations, industries

*Prix associatifs :*

- institutions officielles subventionnées, associations professionnelles, institutions, fondations à but idéal,

<b>Prix industriels</b> Manifestations à but lucratif, publicitaire ou commercial					<u>1 jour</u> jusqu'à 22h	<u>1/2 j. ou soirée</u> jusqu'à 22h
Rez	peuvent être réunies	salle S01	60 places	119 m2	CHF 500.-	CHF 350.-
		salle Loro	160 places	150 m2	CHF 800.-	CHF 500.-
	peuvent être réunies	salle S03	20 places	50 m2	CHF 400.-	CHF 250.-
		salle S04	20 places	50 m2	CHF 400.-	CHF 250.-
1 <sup>er</sup> étage		salle S11	30 places	58 m2	CHF 400.-	CHF 250.-
	peuvent être réunies	salle S12	30 places	75 m2	CHF 500.-	CHF 300.-
		salle S13	30 places	75 m2	CHF 500.-	CHF 300.-
	peuvent être réunies	salle S14	20 places	50 m2	CHF 400.-	CHF 250.-
		salle S15	20 places	50 m2	CHF 400.-	CHF 250.-
	peuvent être réunies	salle S16	20 places	50 m2	CHF 400.-	CHF 250.-
		salle S17	20 places	50 m2	CHF 400.-	CHF 250.-

Compris dans ces prix : litres eau minérale dans la salle

<b>Prix associatifs</b>					<u>1 jour</u> jusqu'à 22h	<u>1/2 j. ou soirée</u> jusqu'à 22h
Rez	peuvent être réunies	salle S01	60 places	119 m2	CHF 300.-	CHF 200.-
		salle Loro	160 places	150 m2	CHF 500.-	CHF 300.-
	peuvent être réunies	salle S03	20 places	50 m2	CHF 200.-	CHF 150.-
		salle S04	20 places	50 m2	CHF 200.-	CHF 150.-
1 <sup>er</sup> étage		salle S11	30 places	58 m2	CHF 200.-	CHF 150.-
	peuvent être réunies	salle S12	30 places	75 m2	CHF 300.-	CHF 200.-
		salle S13	30 places	75 m2	CHF 300.-	CHF 200.-
	peuvent être réunies	salle S14	20 places	50 m2	CHF 200.-	CHF 150.-
		salle S15	20 places	50 m2	CHF 200.-	CHF 150.-
	peuvent être réunies	salle S16	20 places	50 m2	CHF 200.-	CHF 150.-
		salle S17	20 places	50 m2	CHF 200.-	CHF 150.-

Compris dans ces prix : litres eau minérale dans la salle

## 7. Accueil – Réception – Transport

<b>Transport en bus IUKB</b>	<b>: CHF 3.50 par personne ou CHF 3.- le km</b>
Forfait boissons durant repas	: CHF 5.- par personne
Pauses café (sans croissant)	: CHF 2.50 par personne
Pauses café (avec croissants)	: CHF 2.50 par personne + prix boulangerie
Litre supplémentaire eau minérale	: CHF 3.-
Usage des verres à vin	: CHF 50.- (forfait)
Agape (vin + salés)	: CHF 8.- par personne
Bouteille de vin	: CHF 7.- pièce

## 8. Matériel technique

8.1 Inclus dans les tarifs ci-dessus, le matériel technique suivant est à disposition :

- écrans de projection
- rétroprojecteurs
- projecteurs de diapositives
- beamer
- sonorisation.

8.2 Matériel à louer (en plus du tarif de location des salles)

- appareils de traduction simultanée + écouteurs (tarifs pour 50 personnes)
  - 1 jour CHF 2'000.-
  - 2 jours CHF 3'000.-
  - 3 jours CHF 4'000.-
- TV + vidéo CHF 80.- (forfait)
- Caméra numérique CHF 100.- (forfait)

(Les caractéristiques techniques de ces appareils peuvent être fournies sur demande)

## 9. Tarifs divers

Photocopies : CHF 0.15 le passage (copie noir/blanc, pour A3, A4, A5)  
CHF 0.20 le passage (copie sur papier couleur)

Fax : Taxe de base : CHF 1.-- Suisse + 0.50 cts la page supplémentaire  
Taxe de base : CHF 2.-- Europe + 0.50 cts la page supplémentaire  
Taxe de base : CHF 3.-- Hors de l'Europe + 0.50 cts la page supplémentaire

Salle informatique : CHF 500.- par jour

## 10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Tous ces prix ne comprennent pas la TVA